

Adhérer

Participer aux **FAMILLES RURALES** nécessite d'adhérer au Mouvement.

L'adhésion est familiale, et est à régler à l'association locale qui en reverse une part à la Fédération Départementale (qui redistribue aux Fédérations Nationale et Régionale)

Pourquoi adhérer ?

Adhérer à Familles Rurales, c'est :

- rompre l'isolement, créer des liens
- être solidaire des autres familles de la commune
- accéder aux services proposés
- reconnaître et encourager le travail bénévole des responsables associatifs et leur témoigner votre confiance
- être représenté partout où les intérêts des familles vivant en milieu rural sont en jeu, de l'échelon local à l'échelon national
- participer, donner son avis, voter, élire, être élu
- pouvoir se former, s'informer
- être abonné au journal Flash
- bénéficier de l'appui d'une Fédération
- participer au financement d'un Mouvement qui fait valoir et avancer les droits de la famille, conforter son indépendance et sa représentativité
- être adhérent d'une association de défense du consommateur
- être adhérent de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

Sans adhésion, pas d'association

L'adhésion scelle le "pacte" conclu entre ses membres dans le sens d'un projet commun. Elle les engage dans une démarche solidaire.

Cette adhésion est le gage de la démocratie associative : elle signe le caractère tangible d'un fonctionnement démocratique sans lequel il n'y a pas d'association digne de ce nom. On peut considérer l'association comme une micros-démocratie dont l'adhérent est l'élément constitutif de base. Il est responsable pour sa part de la marche de l'association, de ses prises de position, des services qu'elle est appelée à gérer. L'adhérent peut notamment élire les responsables, être élu, débattre des orientations, voter le budget, contrôler la gestion...

Sans adhésion, pas de services

C'est la dimension économique de l'association qui est en jeu. L'adhésion (de par sa cotisation) est une contribution financière essentielle ; elle est une obligation légale pour certaines activités (comme la défense des consommateurs). Elle est enfin une exigence pour l'assurance.

Sans adhésion, pas de Mouvement

C'est la légitimité et la reconnaissance de FAMILLES RURALES qui est en jeu. L'adhésion est source de représentativité et d'indépendance ; le nombre d'adhérents est un élément déterminant pour la crédibilité vis-à-vis de nos divers interlocuteurs. C'est ce qui permet au Mouvement, quels que soient les pouvoirs en place, d'affirmer ses choix, d'exposer ses idées, de formuler ses revendications, c'est à dire d'assumer son rôle de défense des intérêts des familles.

Comment adhérer ?

Il suffit de se rapprocher d'un des responsables de l'association Familles Rurales la plus proche de chez vous et de remplir la carte d'adhérent de l'année. La carte est valable pour toute la famille et dans toute la France.

Le montant de l'adhésion en Eure et Loir est de 25€ (sauf exception dans quelques associations locales, ayant fixé un montant légèrement supérieur).